

Urgences

Liminaire

André Gervais

Poétique de la note
Numéro 31, mars 1991

URI : id.erudit.org/iderudit/025631ar
<https://doi.org/10.7202/025631ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Urgences

ISSN 0226-9554 (imprimé)
1927-3924 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gervais, A. (1991). Liminaire. *Urgences*, (31), 5–6. <https://doi.org/10.7202/025631ar>

Tous droits réservés © Urgences, 1991

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

Liminaire

Je lis¹ : « si le paratexte est une frange souvent indécise entre texte et hors-texte², la note, qui, selon ses états, relève de l'un ou de l'autre ou de l'entre-deux, illustre à merveille cette indécision et cette labilité. » Et, quelques lignes plus loin : « La question n'est donc pas de savoir si la note "appartient" ou non au paratexte, mais bien s'il y a ou non avantage et pertinence à l'envisager ainsi. » La question est là, en effet.

Lorsque la note « aide » le texte, dans tous les sens du mot, elle devient l'un de ses auxiliaires, l'une de ses franges. Ainsi, lorsque Gérard Godin, à propos des néologismes que sont les titres de deux de ses recueils de poèmes (*Les cantouques* et *Sarzènes*), propose une note « explicative »³, lorsque Guy Cloutier fait suivre les poèmes de son recueil *Beau lieu* d'un « À propos de *Beau lieu* » signé⁴, lorsque Jacques Brault accepte que ses « remarques » à propos d'un article (lu en manuscrit) concernant son recueil *Mémoire* soient publiées, en italiques et appelées par des astérisques, avec cet article⁵, ou encore lorsque Luis d'Antin van Rooten accompagne de notes pseudo-érudites (rédigées en anglais) un ensemble de poèmes (écrits en français) qui tiennent, disons, de la fatrasie et de Mallarmé⁶, pour ne donner que ces exemples empruntés au domaine de la poésie contemporaine,

1 Gérard Genette, *Seuils*, coll. « Poétique », Paris, Seuil, 1987, p. 315.

2 Ou « une zone de transition entre texte et extra-texte » (p. 374). Voir aussi, pour désigner le « caractère fonctionnel » du paratexte, qui est « la plus essentielle » (*sic*) de ses propriétés, les termes suivants (p. 374-376) : « sorte d'écluse », « sas qui aide le lecteur », « instrument d'adaptation », « de l'ordre de l'influence, voire de la manipulation », « relais », « qu'un auxiliaire, qu'un accessoire du texte ».

3 Les deux notes sont dans *Ils ne demandaient qu'à brûler*, coll. « Rétrospectives », Montréal, L'Hexagone, 1987, p. 103 et 233. La première n'a été associée explicitement au recueil *Les cantouques* (1967) que lors de sa réédition de 1971.

4 *Beau lieu*, Saint-Lambert, Éd. du Noroît, et Nucariu (Corse), Cismonte é Pumonti, 1989, p. 77.

5 Laurent Mailhot, « Contre le temps et la mort : *Mémoire* [1965, puis 1968], de Jacques Brault », *Voix et images du pays*, Montréal, n° III, 2° trim. 1970, p. 125-144. Voir aussi, du même : « Le métatexte camusien : titres, dédicaces, épigraphes », *Cahiers Albert Camus*, Paris, n° 5, 1985.

6 *Mots d'heures : gousses, rames. The d'Antin Manuscript*, New York, Grossman Publishers, 1967, s.p.

la note, inféodée au texte qu'elle amorce, contextualise, commente, voire détourne ou, mieux, carnavalise, ne peut que le désigner comme l'objet à mettre en valeur. Ici, la note est l'employée du texte — qui paie la note.

Mais lorsque la note « est » le texte, la question se déplace. Lorsque la note est fragment et le livre un ensemble organisé de fragments⁷, lorsque la note est aphorisme et le livre un ensemble organisé d'aphorismes⁸, pour ne donner que ces possibles, l'autonomie, quelque part, est acquise. Ce qui n'empêche nullement de considérer que tel livre, à l'instar, par exemple, du journal intime, puisse être aussi, en certaines de ses avancées, un commentaire, un retour sur, une désignation renouvelée de ce qui n'est pas lui. Ici, la note recentre sur elle la question du texte — et se paie en retour.

Qu'il s'agisse de l'un ou l'autre des types ici grossièrement démarqués, il n'est pas interdit de considérer que le « tout-à-l'égot » de la note puisse se constituer en une « poétique », que celle-ci soit « le programme opératoire que l'artiste chaque fois se propose explicitement ou implicitement » ou « une réflexion sur le *poëin* des "œuvres de l'esprit" »⁹.

Une poétique dont voici quelques rudiments.

André Gervais

7 Georges Perros, *Papiers collés*, coll. « Le chemin », Paris, Gallimard, 1960, par exemple. Et la préface auctoriale s'intitule « Notes pour une préface ». Comme on le sait peut-être, ce titre deviendra aux Éd. du Boréal, importante maison montréalaise, le titre d'une coll. d'essais où publient André Belleau, Jacques Brault, André Brochu et Pierre Nepveu (qui viennent de la littérature), Rolande Allard-Lacerte, Lise Bissonnette et Lysiane Gagnon (du journalisme), ou encore Jean-Paul L'Allier (de la politique), entre autres.

8 Marcel Duchamp, *Rose Sélavy*, coll. « Biens nouveaux », Paris, GLM, 1939, par exemple.

9 Deux définitions, utiles ici, de la poétique, rappelées par le Groupe Mu, dès l'introduction de *Rhétorique de la poésie. Lecture linéaire lecture tabulaire*, Bruxelles, Éd. Complexe, 1977, p. 16.